

## POUGNY

# Le bureau de Poste a fermé ses portes... sans préavis !

Annoncée pour fin décembre, la fermeture du bureau de Poste a été avancée sans en informer la population. Le maire René Mabillard ne décolère pas. **Page 13**

13

LE PAYS GESSIEN  
Vendredi 6 novembre 2009

# Canton de Collonges

## Pougny

### Le bureau de Poste de la commune aux abonnés absents

C'était dans l'air, la direction de La Poste ayant annoncé une réorganisation de ses services sur le secteur depuis quelques mois, Pougny s'attendait à perdre son bureau local à la fin de l'année. Mais c'est sans crier gare finalement il y a quinze jours, que le bureau de Poste de la commune a fermé ses portes, au plus grand désarroi du maire René Mabillard :

« Pas de fanfare,  
Pas de trompettes,  
Pour le départ,

A la sauvette,

De la poste de Pougny...

Pas d'affichettes non plus pour annoncer cette fermeture. C'est par le truchement d'habitants du village mécontents de ne pas avoir été informés que la mairie a été informée de cette fermeture.

Et pourtant, en juillet de cette année, la direction de la Poste nous avait gentiment rendu visite pour nous annoncer la fermeture de notre poste en fin d'année. Evidemment, pour des gens comme nous, un peu ruraux, un peu

durs aux subtilités de la "nov" langue, il semblait que décembre, plus qu'octobre, était fin d'année. Il faut croire que non et il semble donc, qu'il y ait urgence à fermer ces bureaux de poste perdus, vestiges coûteux d'une époque qui ignorait ce que gérer voulait dire.

A croire aussi, que les directions locales de la Poste se font un point d'honneur à fermer plus vite que prévu ces bureaux de postes, bouches inutiles. A croire aussi et encore, que pour ces directions, il

n'est pas nécessaire non plus, de tenir compte et des mairies et de ce qu'on leur a dit. Sans doute, anticipent-elles et pensent que les mairies sont aussi des quantités négligeables en voie de disparition que l'on peut négliger. Face à cela, nous avons décidé de saisir la CDPPT (Commission Départementale pour la présence Postale Territoriale). Nous voulons vérifier si nous faisons partie de ces 10 % de français qui n'ont pas droit à une présence postale à moins de 5 km de chez eux. »